

Les mots bleus. De l'insulte dialogale à la médiatisation dialogique

Arnaud Richard

Praxiling UMR 5267 CNRS – Université Paul-Valéry Montpellier 3

Élodie Baklouti

Praxiling UMR 5267 CNRS – Université Paul-Valéry Montpellier 3

Résumé

Suite à un accrochage entre un joueur de l'équipe de France de football (Nicolas Anelka) et le sélectionneur national (Raymond Domenech), le 19 juin 2010, le journal *L'Équipe* titrait en une : « Va te faire enculer, sale fils de pute ». Par la suite, ces propos ont subi un traitement médiatique particulier en raison de leur nature transgressive.

Nous nous intéresserons au traitement de l'insulte dans les titres d'articles relatant cet évènement dans la presse écrite. En effet, pour faire référence aux paroles, de nombreux procédés dialogiques ont été mis en œuvre : ellipse, métaphore, détournement etc. Nous analyserons donc les différentes catégorisations de cet acte de langage que ces derniers mettent au jour.

Introduction

« Va te faire enculer, sale fils de pute ! », il s'agit de la une du journal *L'Équipe* (datée du 19 juin 2010), mais c'est aussi la clé de voute du corpus qui va suivre. Ces paroles sont attribuées au joueur de football Nicolas Anelka à l'encontre du sélectionneur de l'équipe de France, Raymond Domenech. L'unique quotidien de sport français relate ainsi l'incident qui aurait éclaté dans le vestiaire durant la coupe du monde 2010, à la mi-temps du match France–Mexique.

Suite à la parution de cette une, de nombreux journaux ont fait référence aux insultes, toujours de façon indirecte, usant de procédés dialogiques divers (métaphore, ellipse, détournement). Ces procédés illustrent un cadrage et un traitement de l'évènement différents, pourvoyeurs de représentations au sujet de l'insulte. Vecteurs d'imaginaires stéréotypés ou non, ces titres seront l'objet de notre analyse. Elle nous renseignera sur la façon dont les médias en question ont perçu les insultes.

1. Titre de presse et dialogisme

Les titres de presse sont révélateurs du regard que porte le média sur l'objet qu'il traite. Selon Sullet-Nylander (2005 : 111), les titres « nous informent sur la société dont ils émanent », d'un point de vue sociologique, ils révèlent « le rapport tout particulier qu'ont les journalistes avec leurs lecteurs, le langage et le contexte extralinguistique dans lequel celui-ci émerge » (*ibid.*).

C'est aussi dans sa capacité à faire résonner de multiples discours que se joue une autre de ses spécificités. Le titre est par nature voué au dialogisme. En effet, devant à la fois être concis, attractif et informatif, il fait souvent appel à des procédés qui permettront au lecteur une appréhension rapide du sujet de l'article et de la façon dont il va être traité. Les pratiques journalistiques sont donc amenées à utiliser des formules récursives, de fait facilement identifiées et reconnues par le lecteur et venant alimenter et construire une mémoire discursive. C'est ce que Sullet-Nylander remarque dans ses travaux sur les discours journalistiques en décrivant les titres comme « des sites propices à l'activation de cette mémoire interdiscursive, étant donné les contraintes scripturales et l'emploi récurrent de certaines formulations » (*ibid.* : 113).

Ainsi, dans la présente analyse nous nous intéresserons particulièrement aux procédés à travers lesquels les titres rencontrent et appellent d'autres discours qui révèlent ici la signification qu'ont revêtu les insultes pour le média. Nous nous appuyons pour ce faire sur la notion de dialogisme telle qu'elle est définie par Bres et Mellet (2009 : 4) en tant que « principe qui gouverne toute pratique humaine », mais qui aussi, au niveau langagier, « consiste en l'orientation de tout discours – orientation constitutive et au principe de sa production comme de son interprétation – vers d'autres discours » (*ibid.*).

2. De l'échange dialogué vers les reprises dialogiques

La une de *L'équipe* a fait paraître en titre les insultes d'Anelka à son entraîneur au discours direct non introduit. Placées entre guillemets, elles font office de légende à l'image qui occupe les trois quarts de la une. Sur le photomontage, Anelka et Domenech se font face et le premier arbore une mimique menaçante. Le discours direct est en lettres capitales, en très grand format avec beaucoup plus bas en petits caractères : « Nicolas Anelka à Raymond Domenech à la mi-temps de France-Mexique (0–2) jeudi soir », comme légende.

L'unité discursive de départ de notre étude est l'extrait supposé de dialogue qui va être « figé » en une. En ne contenant aucune catégorisation qualifiante

de l'échange du type « L'insulte » ou « L'affront » ou encore « La dispute », le titre du quotidien pose deux insultes en discours rapporté direct. L'objet de notre analyse est d'observer la façon dont les autres rédactions françaises de presse écrite se sont saisies de cet évènement et comment elles l'ont aussi traité en titre.

Afin de mieux appréhender l'ensemble des évènements qui sont survenus durant ces quelques jours de juin 2010, un tableau peut résumer et projeter le déroulement des faits :

Jour	Judi 17	Vendredi 18	Samedi 19	Dimanche 20	Lundi 21	Mardi 22	Mercredi 23
Faits	Défaite ; Insultes dans le vestiaire	Refus de publication de L'Équipe	Une de L'Équipe avec les insultes	Exclusion Anelka ; Grève des joueurs			
Exemples				(1)(2)(3)(4) (5) (7)(10)	(6) (8)(9)		(11)

Nous avons pris pour corpus les titres de presse parus le plus souvent en une entre le 19 juin et le 23 juin 2010, en utilisant la base de données *Europresse* mentionnant les insultes dans le corps de l'article ou les noms propres des protagonistes afin de ne pas éliminer des articles usant de reformulations plus larges sans reprise du texte d'origine.

Sur le plan théorique, nous nous inscrivons dans la lignée des travaux sur le cadrage et plus précisément « le cadrage évènementiel » qui désigne « la plus ou moins grande valorisation ou occultation de certaines 'données' par les locuteurs », « il s'agit de repérer les contraintes socialement et idéologiquement déterminées qui président à la production des énoncés comme à leur réception » (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 87–88).

Ainsi nous voulons, dans cet article, nous intéresser aux différents cadrages dont a fait l'objet l'insulte selon les médias. Notre analyse fera apparaître deux grands profils de cadrage : certains journaux (3.1.) se sont concentrés sur l'insulte en ne la mettant en lien qu'avec l'identité de l'insulteur, réactivant les valeurs stéréotypiques de l'insulte alors qu'une autre partie des journaux (3.2.) a préféré considérer l'insulte au regard de son contexte d'apparition, sans la mettre en lien avec la thématique de l'identité de l'insulteur mais en effectuant un cadrage sur un contexte général et un référent collectif, l'équipe de France, évitant par là même d'activer certains stéréotypes attachés à cette catégorie d'acte de langage comme celui selon lequel les gros mots se définiraient par leur usage « c'est-à-dire les classes sociales – plus ou moins 'populaires' 'vulgaires' et 'basses' – qui l'emploient ordinairement » (Guiraud 1975 : 9).

3. Types de cadrages effectués par les médias

3.1. Cadrage autour de l'identité de l'insulteur

Le premier titre analysé est celui de la une de *Sud Ouest*, en date du 20 juin 2010. Il se concentre sur l'identité de l'énonciateur « Anelka » et joue sur la connotation judiciaire dans sa présentation de l'évènement :

(1) « L'affaire Anelka », 20 juin 2010, *Sud Ouest dimanche*

L'énoncé [E] « l'affaire Anelka » entre en interaction dialogique avec tous les discours précédemment tenus de forme [e] : « l'affaire X » où X est un nom propre. Les énonciateurs e1 de [e] sont tous les journalistes ou autres locuteurs ayant utilisé la formulation à un instant T précédant l'instant T0 correspondant à la parution de *Sud Ouest* du 20 juin et faisant partie de la communauté linguistique dans laquelle la formulation a circulé. L'énonciateur E1 d'[E] est ici le journaliste ou secrétaire rédactionnel responsable du titre de presse régionale. Les énonciateurs E2 de [E] sont les lecteurs de ce journal. Parler d'« affaire Anelka », c'est entrer en contact avec la multitude des utilisations antérieures de la dénomination « affaire », c'est faire jaillir ces usages comme autant de voix associées à un contexte. La dénomination « affaire » est courante aujourd'hui dans la presse et conserve toujours une connotation « judiciaire » comme le note Lecolle (2009) qui a analysé les dénominations l'Affaire d'Outreau / l'Affaire Dutroux. Parler d'affaire c'est donc convoquer un discours en lien avec la justice et supposant a minima un coupable et une victime. Dans la dénomination « affaire X » où X est un nom propre de personne, X est accusé (ou victime dans de rares cas, par exemple : l'Affaire Grégory, le plus souvent quand on ignore le nom du coupable). Dans tous les cas, il y a une action en justice. Utiliser cette dénomination revient à traiter Anelka en coupable d'un acte, ici d'un acte de langage (les insultes), et c'est considérer que l'insulte est avant tout un outrage sérieux et répréhensible.

À travers la dénomination « affaire », on peut, comme on vient de le préciser, entendre d'innombrables E1 qui correspondent aux journalistes qui ont utilisé cette dénomination auparavant mais aussi le discours ambiant collectif de tous les énonciateurs usant à leur tour de la dénomination, puisque cette dernière est dotée d'une mémoire discursive véhiculant de nombreuses connotations.

En dépit de l'évocation judiciaire, la désignation « affaire » reste générale. Lecolle (2009 : 12) parle de « mot-joker » tant elle peut recouvrir d'usages. Elle précise ainsi :

Des SN (syntagmes nominaux) comme *l'affaire Outreau*, *le dossier Outreau* entrent également dans cette recherche : supposant existence et unicité du référent, ils supposent également la connaissance de ce référent puisque les mots *affaire* ou *dossier*, très généraux, n'apportent en eux-mêmes que peu d'indication – hormis l'assignation au domaine judiciaire.

Il en résulte que dans le syntagme nominal « L'Affaire Anelka », le nom propre Anelka dispense toute la caractérisation du substantif généralisant « affaire ». Le titre, parce qu'il a une fonction informative, permet aux lecteurs de construire des inférences selon lesquelles le joueur Anelka est répréhensible, il devient l'accusé, toute l'attention se porte sur lui. En effet comme le note Leroy (2005 : 210) : « les noms propres donnent directement accès à la somme des discours tenus sur le porteur habituel du nom propre ».

Toute l'histoire médiatique du joueur et les discours qui l'ont construite rejaillissent (p. ex. : « l'enfant terrible du foot »¹). C'est ce qu'exprime Lecolle (2009) au sujet du nom propre en évoquant la « mémoire des mots » et son importance. En particulier avec les noms d'individus, « la mémoire des mots *s'attache à leur référent par le biais d'un signifiant immuable, à travers les circonstances de son emploi* » (*ibid* : 105). Les insultes viennent enrichir l'historicité associée au nom propre Anelka. C'est à l'aune de cette histoire à la fois déjà inscrite et alimentée des événements récents que ces désignations prennent sens.

Ces désignations nous apprennent encore le rapport original qu'entretient le média en question avec l'insulte. Le dialogisme réside ici donc également dans la dénomination, Siblot parle ainsi de « dialogisme de la nomination » : c'est-à-dire qu'un terme actualisé en discours porte le point de vue de son énonciateur qui « révèle par son choix dénominatif le rapport qu'il entretient avec cet objet du monde qu'il perçoit » (Détrie *et al.* 2001 : 158).

On se focalise ici sur l'insulteur en le traitant comme le coupable d'un méfait, l'insulte est donc perçue avant tout comme le symbole de l'insubordination, l'acte de langage transgressif, c'est l'illocutoire de l'insulte qui est mis en avant.

Dans le même type de cadrage, on signalera au passage les deux titres suivants, dont le premier poursuit dans l'évocation d'une judiciarisation en faisant allusion à une condamnation carcérale :

(2) « Anelka mis à Londres », 20 juin 2010, *Sud Ouest*

1 « *Un jeu de pouvoir* », 11 septembre 2009, *L'Est Républicain*.

Sous [E], la locution verbale figée est « mis à l'ombre ». Cette expression signifie métaphoriquement la mise en prison. Ainsi, la proximité phonique entre « Londres » (lieu de son club) et « ombre » permet un tel calembour. Par le biais de ce jeu de mot, le complément d'objet indirect « à Londres » du verbe « mettre » se substitue à l'expression : « à l'ombre » indiquant la destination imagée, le lieu figuré dans la structure originale. Le complément d'objet indirect ici attesté, indique toujours la destination réelle tout en faisant entendre la référence quasi homophonique par détournement. Les énoncés paratactiques comme celui-ci permettent une efficacité du titre, ramenés de fait à l'essentiel par une extrême concision. Ne restent que le thème minimal « Anelka » et le propos minimal lui aussi « mis à l'ombre ». Puisqu'il suggère le lien avec la prison, le cadrage effectué rappelle encore la position d' « accusé » ou de « coupable » d'Anelka, et fait de son expulsion une peine à purger.

Le troisième exemple donne à voir par le calembour encore un double effet négatif avec l'aspect diabolique directement évoqué mais aussi avec la référence élitiste au monde privilégié de la haute couture :

(3) « Le diable s'habille en Anelka », 20 juin 2010, *Le Progrès*

Dans cet énoncé [E], on retrouve un détournement du titre du livre et du film : « Le diable s'habille en Prada » qui constitue l'énoncé enchâssé [e]. Plus que ce détournement qui peut être qualifié de culturel et ludique en raison du fait qu'il n'existe aucun lien contextuel entre [e] et [E], c'est l'association du joueur à une figure populaire du mal qui est manifeste. Ainsi se construit une conception manichéenne des faits, « Anelka » incarnant le pôle mauvais et négatif, une sorte de mal absolu. Les insultes sont ainsi considérées comme l'un des attributs de cet avatar du mal.

Dans *Le Parisien – Aujourd'hui en France*, la rédaction choisit de titrer sur la punition, entraînée par la transgression du code social, qui incombe à l'insulteur :

(4) « Viré ! », 20 juin 2010, *Le Parisien – Aujourd'hui en France*

Le titre « Viré ! » accompagne une photo d'Anelka qui occupe la majorité de la une. Ce terme associé à un point d'exclamation constitue comme le dit Benveniste au sujet des phrases nominales, une assertion « intemporelle, impersonnelle, non modale » (1966 : 159). Les phrases nominales sont souvent utilisées dans les titres, ce qui s'accorde avec le souci de concision de ceux-ci. Ici l'énoncé est minimal, constitué d'un seul terme. Le thème « Anelka » est absent. Seul reste le propos « viré » dont on sait qu'il se rapporte à Anelka, grâce à la thématisation

par l'image sur le joueur. Pour comprendre cet énoncé au premier coup d'œil, il faut au lecteur établir un lien de causalité implicite : Anelka est viré parce qu'il a insulté son entraîneur. Les insultes sont donc inscrites implicitement dans l'énoncé par le lien logique. Le dialogisme de l'énoncé « Viré ! » que nous nommerons [E] tient à l'ellipse qui permet de faire entendre [e] qui pourrait être reconstitué comme « après avoir / pour avoir / parce qu'il a insulté son entraîneur, Anelka a été viré » et qui mobilise la compétence logique du lecteur.

Selon Dupriez (1984 : 173), dans l'ellipse se réalise une « suppression de mots nécessaires à la plénitude de la construction mais que ceux qui sont exprimés font assez entendre pour qu'il ne reste ni obscurité ni incertitude ». Ainsi, en règle générale, le segment effacé est récupérable à partir du contexte linguistique, sémantiquement ou syntaxiquement. Cependant, ici, la configuration contextuelle avec un titre de une, et sans cotexte antérieur rend possibles les interprétations multiples. Finalement l'ellipse, parce qu'elle ouvre la voie à de multiples potentialités énonciatives, parce qu'elle laisse en suspens la responsabilité des paroles, fait entendre plusieurs discours.

Les deux titres suivants, que nous analysons brièvement, effectuent toujours des cadrages sur l'identité de l'insulteur. Ils se construisent à partir de la juxtaposition du nom propre Anelka et d'un syntagme nominal, catégorisant les propos comme un acte de langage relevant de l'injure en (5) et composant une métaphore marquée d'une axiologie négative en (6) :

(5) « Anelka, l'injure de trop », 20 juin, *Le Parisien / Aujourd'hui en France*.

Dans le corps du journal, le journaliste évoque le « manque d'éducation » du joueur. Le syntagme prépositionnel adverbial de quantité « de trop » vient présupposer que ce n'est pas la première fois que le joueur fait usage de l'injure voire qu'il s'agit de l'une de ses habitudes langagières, tolérée jusque là et qui ne le sera plus. Dans ce titre aussi, la volonté de traiter l'insulte comme transgression sociale est prégnante. L'image qui s'affiche est celle d'un joueur qui n'a eu que le traitement qu'il méritait, recevant ainsi la punition, la sanction sociale qui échoit à celui qui transgresse la norme en proférant des insultes, en n'adoptant pas le langage normé standard.

Le titre suivant présente aussi une thématisation sur Anelka et contient le même type de présupposition associant l'insulte à un comportement récurrent chez le joueur :

(6) « Anelka, la rature de trop sur une copie déjà bâclée », 21 juin 2010, *Le Figaro*

Là encore le syntagme prépositionnel adverbial de quantité « de trop » en fonction de complément du nom du substantif « rature » présuppose qu'il y a déjà eu d'autres erreurs ou maladresses. De même l'adverbe « déjà » amène le présupposé « la copie était bâclée avant cette rature ». Par la métaphore, on évoque l'image du mauvais élève. On met donc toujours en lien l'insulte avec la thématique du mauvais comportement de l'insulteur.

D'autres journaux s'inscrivent dans une ligne rédactionnelle et éditoriale totalement différente. Loin de se servir du nom propre comme d'un diffuseur de représentations sociales liées au « manque d'éducation » [*Le Parisien* (5)] ou présentant le joueur comme un mauvais garçon [« accusé » (2), « diable » (3), ou encore « mauvais élève » (6)], ils vont se focaliser sur des éléments du contexte spatio-temporel ou traiter l'insulte en la liant à un référent collectif et en l'englobant dans une accumulation de faits menant à un désastre dont elle constitue alors le point d'orgue ou l'élément déclencheur d'autres comportements jugés négatifs.

3.2. Cadrage autour du contexte ou d'un syntagme collectif en lien avec l'acte d'insulte

Les quatre derniers exemples traités vont nous permettre d'aborder l'ancrage situationnel des titres et leurs fonctionnements vis-à-vis de l'insulte.

- (7) « Une pierre de plus dans le jardin de l'équipe de France », 20 juin 2010, *Le Berry Républicain*

Le syntagme prépositionnel adverbial de quantité « de plus » en fonction de complément du nom « pierre » présuppose qu'il y a déjà eu d'autres pierres avant celle-là « dans le jardin de l'équipe de France ». Le syntagme prépositionnel « dans le jardin de l'équipe de France » indique le lieu. L'énoncé se construit autour d'une métaphore filée, l'insulte est une pierre et l'équipe de France, un jardin. L'énoncé suggère qu'il y a eu d'autres pierres et l'insulte n'est discriminée que comme un élément parmi d'autres, ce qui est aussi signalé par l'article indéfini « une ». Il n'y a donc pas de traitement de l'insulte comme un fait particulier et aucune catégorisation en tant qu'acte de langage. On trouve même un rattachement à un référent collectif « l'équipe de France ». La métaphore joue le rôle d'un filtre de la réalité à travers lequel les insultes ne sont absolument pas appréhendées en tant que composantes entrant dans l'identité du joueur Anelka mais uniquement de façon indéterminée comme éléments d'un contexte.

C'est encore cette appréhension en contexte que l'on retrouve dans les deux titres du *Monde*. D'abord en une :

- (8) « Coupe du Monde : ambiance délétère chez les Bleus », (en une) 20 juin 2010, *Le Monde*

Après le cadrage thématique produit par le syntagme nominal « Coupe du monde » et les deux points, ce titre s'organise autour du nom recteur « ambiance » qualifié par l'épithète « délétère » et le circonstant « chez les bleus ». Le substantif « ambiance » par définition désigne quelque chose qui environne, de diffus. On fait allusion à un contexte général. L'épithète relève de l'axiologie négative. Le syntagme prépositionnel circonstant introduit par la préposition « chez » suivi du syntagme nominal pluriel contenant l'article défini « les bleus », selon le dictionnaire le *Petit Robert* « désigne un vaste ensemble de personnes formant une communauté stable. *Chez* introduisant un tel groupe nominal signifie : « à l'intérieur de la communauté, du milieu constitué(e) ». Il s'agit à travers ce titre de renvoyer à un contexte général et à un référent global et collectif.

On trouve une démarche similaire dans le corps du journal avec le titre d'article :

- (9) « Le crépuscule des Bleus », 20 juin 2010, *Le Monde*

Cet énoncé est construit autour de la métaphore du crépuscule associée au syntagme nominal pluriel complément du nom « des bleus », l'adjectif substantivé « bleus » désigne les joueurs de l'équipe de France. Le « crépuscule » n'est pas décrit comme affectant un seul individu mais l'équipe entière. Cet énoncé ne se concentre pas sur les insultes mais rend compte d'un état général, du fait du pluriel et du vague évoqué sémantiquement par la métaphore du « crépuscule ».

On reconnaît encore l'énoncé détourné, [e] : « Le Crépuscule des Dieux », nom d'un opéra de Wagner dans lequel le compositeur brosse le tableau d'un monde qui va vers sa destruction, où l'humanité est condamnée à périr du fait de sa sournoiserie et de sa cupidité. C'est donc la fin des Bleus qui est suggérée. Il s'agit ici d'« un figement dit culturel » comme l'indique Sullet-Nylander (2005 : 118) à propos d'énoncés partagés dans la mémoire collective d'individus d'une même communauté linguistique, les références culturelles pouvant être des proverbes, des titres de livres, de films ou de chansons.

Dans le titre suivant, on réfère toujours à l'évènement à travers l'aspect collectif :

- (10) « Les mots bleus », 20 juin 2010, *L'Indépendant*

L'énoncé [E] « les mots bleus » tenu par le journaliste est identique à l'énoncé [e] « les mots bleus » qui correspond au titre de la chanson dont l'énonciateur, e1 est

le chanteur Christophe. Comme Leroy (2005) le dit, une chanson populaire figure dans le stock de référence d'une communauté linguistique au même titre qu'un proverbe : « E2 (l'énonciataire) peut aussi s'inscrire du côté de la production tout autant que celui de la réception » (*ibid.* : 212). Et ainsi : « L'énonciataire du détournement correspond à la fois à l'énonciateur et à l'énonciataire de l'énoncé ». Dans ce titre, l'adjectif épithète de couleur « bleu » adopte un fonctionnement métonymique, les mots deviennent bleus car ils sont prononcés par l'un des bleus (joueurs de l'équipe de France). Cette métonymie témoigne d'une saisie des insultes à travers la seule caractéristique de l'appartenance d'Anelka à l'équipe de France et non à travers son identité propre qui est gommée au profit de l'aspect collectif. Les insultes, devenant celle de l'équipe entière par cette épithète caractérisante, sont présentées comme le symptôme d'un désordre collégial, leur nature même s'efface derrière l'hyperonyme « mots » qui ne donne aucune information sur la catégorie d'acte de langage auquel elles appartiennent.

Les énonciateurs potentiels des paroles sont tous les membres de cette communauté linguistique qui reconnaissent la chanson, susceptibles d'avoir été à un moment ou à un autre dans la position de la chanter ou de la fredonner eux-mêmes.

Le rédacteur peut produire ce jeu de mots pour le pur effet ludique. Sullet-Nylander (2005 : 122–125) parle notamment de « clin d'œil lancé par le rédacteur à son lecteur ». La linguiste lui reconnaît une importance et un effet de sens induit par le fait qu'il « ressort une certaine gratuité de la substitution, compte tenu du contraste entre l'énoncé auquel il est fait allusion et faisant autorité » (*ibid.*).

Mais ajoutons que l'on peut considérer également que se joue ici une inversion de la valeur axiologique d'origine : « les mots bleus » de la chanson sont des mots d'amour, mots d'un langage qui se veut doux, le contraste est d'autant plus grand puisque dans l'énoncé formé « les mots bleus » renvoient aux insultes qui sont des mots blessants. Dans cette mesure, ce titre peut être interprété comme potentiellement antiphrastique. Il faut aussi noter l'homophonie avec le pluriel du nom « mal » : « les maux ».

Les insultes dans ces dénominations généralisantes sont incluses et évoquées toujours de façon indirecte à travers une axiologisation négative (« délétère », « crépuscule » dans le sens de ce qui décline, décroît, est voué à disparaître). D'autres journaux ont choisi de faire référence à l'évènement non pas en traitant du contexte général mais en se focalisant sur un élément de la situation d'énonciation, à savoir le cadre temporel. Ainsi en est-il du *Progrès* qui titre :

(11) « 19 juin 2010 », 23 juin 2010, *Le Progrès*

Ce titre mentionne le cadre temporel comme s'il suffisait à lui seul à évoquer les insultes, c'est que la profération des insultes par Anelka constitue un évènement

assez marquant pour n'être évoqué que par sa date de réalisation comme peuvent l'être les événements historiques. Pour ces événements que l'on désigne par leur date de réalisation, Calabrese (2008) parle d'« héméronyme ». Cette désignation entre en interaction dialogique avec toutes les désignations d'évènements historiques par la date avec la structure jour/mois/année mais surtout avec l'appel du 18 juin 1940 et fait référence au discours de De Gaulle. De nombreux journaux ont profité de la concomitance temporelle pour dresser un parallèle entre cet épisode illustre de l'histoire française et celui de la parution des insultes, pour le moins fâcheux. L'appel du 18 juin demeure le symbole du patriotisme et de l'héroïsme français. Comme la date réfère ici à un épisode peu glorieux, il semble qu'il y ait une coloration antiphraistique également.

4. Bilan

Concernant l'évènement créé par les insultes étudiées ici, deux grandes tendances apparaissent dans la pratique de la titraille. Certains journaux offrent une lecture stéréotypique du sens donné aux insultes quand d'autres en proposent une lecture en lien avec la situation d'énonciation qui a conditionné leur surgissement.

Les dénominations dans le premier cas se focalisent sur l'insulteur et son identité en charriant tout un lot de connotations, de discours, d'imaginaires sociaux en arrière-plan. L'insulte est traitée dans ce qu'elle va signifier en tant que catégorie d'acte de langage qui serait l'apanage du joueur, lui-même associé de fait à une certaine catégorie de la population. Ceci conduit à l'accrocher à des imaginaires sociaux immuables eux aussi : l'insulte est alors le langage ordurier ou bas, celui de la mauvaise éducation pour reprendre une expression populaire. Pour illustrer cette catégorie, citons l'appellation « badboy » (*Le Figaro*) à l'encontre d'Anelka ou le jugement de « manque d'éducation » (*Le Parisien – Aujourd'hui en France*).

À rebours de cette catégorisation, d'autres titres effectuent un cadrage sur le contexte ou sur un référent collectif. Ainsi, dans ces cas, l'insulte n'est pas isolée de son contexte d'apparition et n'est pas appréhendée pour elle-même (« Coupe du monde : « Ambiance délétère chez les bleus », « Le crépuscule des Bleus » (*Le Monde*) « Une pierre de plus dans le jardin de l'équipe de France » (*Le Berry Républicain*)). Bien que l'axiologie négative soit conservée, l'insulte est comprise en lien avec d'autres faits, dans une sorte de montée en tension. Elle n'est pas privée de sa situation d'énonciation. L'« ambiance délétère », « le crépuscule » ne sont pas seulement le fait des insultes. La signification est saisie en contexte et non focalisée sur l'individu Anelka. Il ne s'agit plus de solliciter les représentations ou les imaginaires collectifs autour du joueur de banlieue (*Le Parisien*) et de l'insulte comme composante du « langage bas ».

Quoi qu'il en soit, les procédés dialogiques reflètent les valeurs accordées à l'insulte par les différents médias qui peuvent les utiliser pour activer une mémoire discursive et une historicité en lien avec des représentations sociales véhiculées par cette catégorie d'acte de langage. Cette étude focalisée sur les titres de la presse écrite française nous montre à quel point il est intéressant d'analyser la circulation du discours et de prendre en compte la reformulation afin d'appréhender au mieux l'écriture journalistique dans son ensemble et les effets de production de sens qui peuvent en découler sur les lecteurs.

Références

- Baklouti, Élodie et Arnaud Richard 2013: L'insulte à la une d'un quotidien sportif: un événement médiatique. *Mediazoni*. Consulté le 12/12/13 : <http://www.mediazoni.sitlec.unibo.it/index.php/no-15-special-issue-2013/89-3-evenements-petites-phrases-et-formules/237-linsulte-a-la-une-dun-quotidien-sportif-un-evenement-mediatique-.html>
- Benveniste, Émile 1966 : *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard.
- Bres, Jacques et Sylvie Mellet 2009 : Une approche dialogique des faits grammaticaux. *Langue française* 163 : 3–20.
- Calabrese, Laura 2010 : Décoder les titres de presse. Les compétences de lecture et les routines rédactionnelles en question. *Recherches en communication* (33) : 115–129.
- Calabrese, Laura 2008 : Les héméronymes. Ces événements qui font dates, ces dates qui font événements. *Mots* 88 : 115–128.
- Charaudeau, Patrick et Dominique Maingueneau (dirs.) 2002 : *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Éd. du Seuil.
- Détrie, Catherine, Paul Siblot et Bertrand Verine (éds.) 2001 : *Termes et Concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*. Paris : Honoré Champion.
- Dupriez, Bernard 1984 : *Gradus. Les procédés littéraires*. Paris : 10/18.
- Guiraud, Pierre 1975 : *Les Gros Mots. Que sais-je*. Paris : PUF.
- Kerbrat-Orecchioni, Catherine 2011 : De la connivence ludique à la connivence critique : jeux de mots et ironie dans les titres de *Libération*. *Humour et crises sociales. Regards croisés France-Espagne*. Éd. Maria Dolores Vivero Garcia. Paris : L'Harmattan. 117–150.
- Lecolle, Michelle 2009 : Changement de sens du toponyme en discours : de *Outreau* « ville » à *Outreau* « fiasco judiciaire ». *Les Carnets du Cediscor* 11 : 91–106.
- Le Petit Robert 2003 : Dictionnaires le Robert. S.v. *Chez* : 422.
- Leroy, Sarah 2005 : Le détournement dans les titres de presse : un marquage dialogique ? *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*. Éd. J. Bres, P. P. Haillet, S. Mellet, H. Nolke et L. Rosier. Bruxelles : de Boeck–Duculot. 201–214.
- Sullet-Nylander, Françoise 2005 : Jeux de mots et défigements à *La Une* de *Libération* (1973–2004). *Langage et société* 112 : 111–139.
- Tavernier, Aurélie 2004 : « Mais d'où ils parlent ? ». L'enjeu du titre à parler dans la presse comme lien entre le social et le discursif. *Études de communication* (27) : 2–13.